

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Annnonce du ministre de la Culture et des Communications en matière de préservation du patrimoine

Québec, 31 octobre 2023 — Action patrimoine était présent à la conférence de presse du Ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe. Notre organisme accueille favorablement cette annonce.

UNE AVANCÉE DANS LE DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE CLASSEMENT

En juin 2020, le rapport de la Vérificatrice générale du Québec (VGQ), *Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier*, faisait mention des délais irraisonnables de certaines demandes de classement. Soulignons notamment que le Ministre répond au constat de la VGQ en ce qui a trait aux demandes de protection. Afin d'être plus transparent, le Ministre a annoncé qu'elles seraient disponibles en ligne et que le délai de traitement sera maximale de 18 mois, sauf exception.

RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE

Des 81 dossiers à l'étude, dont certains traînent depuis les débuts des années 1990, 36 nouveaux statuts ont été accordés, notamment le Château Zoé-Turgeon à l'Ange-Gardien, le pont de la Frontière à Potton, le site patrimonial du Domaine-Louis-Joseph-Papineau à Montebello, l'église moderne de Saint-Maurice-de-Duvernay à Laval et le secteur industriel de la Chute-des-Chaudières à Gatineau. Ces reconnaissances permettront certainement d'assurer la documentation et la protection de notre patrimoine québécois.

UN TRAVAIL À POURSUIVRE

Notons notamment l'absence de la maison Bignell, qui aurait dû être un message clair et ainsi devenir un exemple dans les cas de démolition par abandon, trop fréquents au cours des dernières années. Le patrimoine est certes une responsabilité partagée, mais les municipalités et le ministre se doivent de montrer l'exemple.

En tant qu'organisme de regroupement en patrimoine bâti, Action patrimoine entend poursuivre sa collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et avec les acteurs du milieu.

CITATION

« Action patrimoine salue l'annonce du Ministre Lacombe et convient qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine. Cependant, nous tenons à rappeler qu'une protection à elle seule ne garantit pas nécessairement la préservation du patrimoine. Il est essentiel de s'assurer que les bâtiments protégés au niveau provincial bénéficient de l'entretien nécessaire à leur préservation et que des professionnel.le.s en patrimoine soient consultés en amont ». — Renée Genest, directrice générale d'Action patrimoine.

À PROPOS

À titre d'organisme de regroupement, la vocation d'Action patrimoine est de proposer une approche concrète du patrimoine, à la fois nationale et locale. Pour remplir pleinement notre mission, nous menons des actions d'éducation, d'édition et d'intervention auprès des citoyens, des institutions et des gouvernements.

- 30 -

Philippe Fortin
Responsable des communications
418 647-4347, poste 200
communications@actionpatrimoine.ca
actionpatrimoine.ca